



Convocation pour enquête sociale

Par **Jojo1987**, le **18/01/2025** à **16:14**

Bonjour j'ai signé un procès verbal de convocation pour enquête sociale le 22/11/2024 me disant que je devais me présenter au tribunal judiciaire en date du mercredi 07 mai **2024...**

Évidemment il y a une erreur sur la date, suis-je obligé d'y aller ?

Par **Pierrepauljean**, le **18/01/2025** à **16:56**

bonjour

c'est manifestement une erreur de plume

il serait préférable de vous y rendre

Par **Isadore**, le **19/01/2025** à **07:44**

Bonjour,

Légalement vous n'avez pas l'obligation d'y aller. En pratique si vous n'y allez pas vous serez considéré comme réfractaire et des décisions pourront être prises sans que vous soyez entendu.

Si l'enquête sociale concerne une personne qui vous intéresse (vous-même, un de vos enfants, un de vos parents...) ne jouez pas avec le feu.